

Des étudiants de l'USJ primés à Vienne

Sept étudiants de l'USJ ont participé au concours annuel Willem C. Vis en arbitrage commercial international qui s'est déroulé à Vienne au mois de mars. Une participation sponsorisée par l'USJ, le ministre de l'Information Ramzi Jreige et le cabinet Dechert LLP à Paris.



Les étudiants et leurs coaches à Vienne.

Michael Farchakh, Luciana Attieh, Maria Andraos, Yasmina Najem, Joëlle Sakr, Karl Touma et Abir Kobayter de la faculté de droit de l'USJ ont pris part à la compétition internationale aux côtés d'étudiants de diverses nationalités provenant de 300 universités de par le monde, dont McGill du Canada, Sciences po et Paris II de France, les universités Columbia et Harvard des États-Unis. Dans l'établissement de la sélection des participants libanais, on a tenu compte plusieurs phases : le relevé de notes, le curriculum vitae, une lettre de motivation ainsi qu'un entretien concluant. L'équipe de l'USJ a atteint le dernier tour et a décroché un prix d'honneur pour ses plaidoiries.

C'est la seconde fois que des étudiants de l'USJ, unique université libanaise à prendre part à cette compétition, participent au concours Willem C. Vis. Une première fois, en 2012-2013, l'équipe est aussi arrivée au dernier tour et a été primée pour ses plaidoiries. Deux étudiants, Nicole Arayji et Fadi Hajar, s'étaient détachés du lot grâce à leurs excellentes performances.

Les participants libanais ont été supervisés durant toute la durée du concours par Noor Davies, Sami Markbaoui, Zeina Obeid, Serena Salem, Nada Sader et Bachir Sayegh, jeunes praticiens de l'arbitrage international, certains basés à Paris et d'autres à Beyrouth.

Commerce international et arbitrage

Ce concours était axé sur l'étude du droit du commerce international et le recours à l'arbitrage pour résoudre des différends d'envergure internationale. Les questions de droit sont d'actualité et les cas sont fictifs. « Durant la phase écrite de la compétition, les équipes concurrentes devaient

rédiger et soumettre au tribunal arbitral fictif deux mémoires, chacun de cinquante pages : l'un pour le demandeur, l'autre pour le défendeur, servant de base à leur plaidoirie orale. Chaque mémoire exposait les allégations, fondements juridiques et demandes de la partie l'ayant soumis », affirme Noor Davies.

Le cas soumis aux participants cette année : un hôpital gouvernemental ne peut plus payer l'argent nécessaire pour l'achat de machines utiles aux traitements de cancer. Délais et temps de travail : « La première phase, celle de la rédaction des mémoires, s'était étalée d'octobre jusqu'à mi-janvier. Les plaidoiries eurent lieu vers la mi-mars », précise-t-elle.

Avant de présenter leurs plaidoiries à Vienne, les étudiants de l'USJ ont suivi une formation d'une semaine à Paris pour apprendre à intervenir en public, présenter une plaidoirie structurée et rigoureuse, et répondre à des questions du tribunal arbitral tout en préservant les intérêts de la partie qu'ils représentent.

« Le but de cette initiative était d'élargir les horizons des étudiants libanais, en particulier ceux de l'USJ, en leur donnant l'occasion de participer à des compétitions internationales, de rencontrer des praticiens et des étudiants de part le monde et de se trouver des opportunités de stages », affirme Bachir Sayegh, ancien président de l'amicale de la faculté de droit et des sciences politiques.

Les coaches et les participants tiennent à remercier la doyenne, Mme Lena Ganagé, la professeure Mme Marie-Claude Najem Kobeh et Me Christian Dargham, avocat franco-libanais basé à Paris, qui les ont soutenus tout le long du projet.

Maud MAHFOUZ